

CIRCULAIRE

CIR-56/2008

Document consultable dans Médi@m

Date :

30/10/2008

Domaine(s) :

dossier client assurés

recours contre tiers

Nouveau	☐
Modificatif	☒
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Recours contre tiers (Portugal).

Liens :

Cir-58/2003

Plan de classement :

P01-0105

P15

Emetteurs :

DDGOS

Pièces jointes : 3

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☒ CPAM

☐ CRAM

☐ URCAM

☐ UGECAM

☒ CGSS

☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux

☐ Chef de service

Pour mise en oeuvre Immédiate

Résumé :

Mise à jour des instructions concernant la mise en œuvre du recours contre tiers au Portugal

Mots clés :

Recours contre tiers à l'étranger - cabinet d'avocats - Portugal

Pour le Directeur Délégué
à la Gestion et à l'Organisation des Soins



Catherine BISMUTH

CIRCULAIRE : 56/2008

Date : 30/10/2008

Objet : Recours contre tiers (Portugal).

Affaire suivie par : DDGOS/DREGL- **Claude LEVY** - ☎ **01.72.60.25 19 94** - 📠 **01.72.60.17.43**

Vous voudrez bien trouver la réactualisation des instructions diffusées par circulaire DRM n° 58/2003 du 9/04/2003 concernant le recours contre tiers au Portugal ainsi que la liste également réactualisée des Cabinets d'avocats qui agissent pour le compte des CPAM dans l'UE/EEE/Suisse.

PJ: Annexe I Liste des pièces à communiquer
Annexe II Mise en œuvre du recours au Portugal
Annexe III Liste des Cabinets d'avocats